



HAL
open science

La Lettre à Dinet

Sophie Roux

► **To cite this version:**

Sophie Roux. La Lettre à Dinet. Arbib, Dan. Les Méditations métaphysiques. Objections et Réponses de Descartes. Un commentaire, Vrin, pp.394-414, 2019, 978-2711628636. hal-02940792

HAL Id: hal-02940792

<https://hal.science/hal-02940792>

Submitted on 11 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Lettre à Dinet

Sophie Roux (École Normale Supérieure, Paris)

Introduction

La *Lettre à Dinet*, publiée en gros caractères après les *Septième objections*, tout à la fin du second volume de la deuxième édition des *Méditations* (*Meditationes de prima philosophia, in qua Dei existentia, et animae humanae a corpore distinctio, demonstrantur*, Amsterdam, Elzevier, 1642), présente un singulier contraste par rapport aux textes qui la précèdent.¹ Descartes y raconte en effet à un de ses anciens professeurs, qui se trouvait désormais occuper une importante position dans la Compagnie de Jésus, les vicissitudes qui ont accompagné la réception du *Discours de la méthode* et des *Essais* à Paris et à Utrecht². Bien plus qu'une manifestation du génie que montrait Descartes à répondre aux objections qu'on lui adressait, cette lettre constitue un témoignage de la représentation qu'il se faisait du champ intellectuel dans lequel sa philosophie était reçue, mais aussi des manœuvres plus ou moins heureuses qu'il fit pour qu'elle devienne la doctrine qu'on enseignait dans les Écoles. Ainsi, la *Lettre à Dinet* est-elle bien plus historique que d'autres textes de Descartes, et cela en deux sens au moins : elle repose sur des récits ; elle implique les hommes et les institutions du temps de Descartes.

Puisqu'il s'agit d'histoire, ce chapitre commencera par présenter les circonstances historiques dans lesquelles cette *Lettre* fut conçue : en décembre 1641, alors que Descartes travaillait à la deuxième édition des *Méditations*, deux foyers couvant de longue date s'embrasèrent, le premier à l'instigation du Jésuite Pierre Bourdin (I), le second à l'instigation du théologien Gisbertus Voetius (II). Puis, laissant de côté l'adresse de cette *Lettre* (AT VII 563), on en examinera les deux parties, chacune centrée sur un de ces deux personnages. Dans

¹ La lettre de Descartes à Huygens, 26 avril 1642, AT III 785, indique que le premier volume de cette deuxième édition était publié en avril 1642, celle de Huygens à Descartes, 26 mai 1642, AT III 790-791, que le second volume l'était un mois plus tard. On trouve la *Lettre à Dinet* en AT VII 563-603. La première traduction française est celle de Claude Clerselier dans la deuxième édition française des *Méditations* (Paris, Henry Gras, 1661), pp. 555-604. Conformément aux normes de cet ouvrage, elle sera ici suivie, avec l'abréviation CC ; si toutefois « CC » n'est pas indiqué, la traduction est la mienne. Il existe une autre traduction française par Han van Ruler, sous la responsabilité de Theo Verbeek dans René Descartes et Martin Schoock, *La Querelle d'Utrecht*, Paris, Les impressions nouvelles, 1988, pp. 131-151. La *Lettre à Dinet* a aussi été l'objet de traductions partielles en français au tome II des *Œuvres philosophiques de Descartes*, Ferdinand Alquié éd., Paris, Classiques Garnier, 1963-1973, et en anglais au tome II de *The Philosophical Writings of Descartes*, trad. par John Cottingham, Robert Stoothoff and Dugald Murdoch, Cambridge, Cambridge University Press, 1984. Finalement, on en trouve une traduction italienne par Antonio Capone dans *René Descartes. Opere 1637-1649*, Giulia Belgioioso éd., Milan, Bompiani, 2009, pp. 1426-1475.

² Jacques Dinet (1584-1653) avait étudié la théologie et été préfet des études au collège de La Flèche (1610-1614), à l'époque où Descartes y était élève. Après avoir occupé différentes fonctions dans différents collèges, il fut du vivant de

Descartes Provincial de France (1639-1642) puis de Champagne (1643–1647).

la première partie (AT VII 564–582), Descartes explique que les calomnies de Bourdin le conduisent à publier sa philosophie et s’explique sur la nouveauté de celle-ci (III). Dans la seconde partie (AT VII 582–599), il attribue les événements d’Utrecht aux manigances de Voetius et répond à ce qui était la première condamnation institutionnelle de sa philosophie (IV). Finalement, on conclura par un épilogue présentant les effets qu’ont eus la *Lettre à Dinet*.

I. Descartes, Pierre Bourdin et les Jésuites

C’est autour du Jésuite Pierre Bourdin que le premier foyer de discorde s’était allumé³. Pour comprendre l’importance que Descartes accordait à la Compagnie de Jésus, il faut se rappeler qu’elle présentait deux caractéristiques à ses yeux – et d’ailleurs aux yeux de bon nombre de ses contemporains. En premier lieu, elle était, parmi les ordres religieux enseignant en France, le plus important, tant par le nombre de ses collèges que par ses innovations en termes de contenus et des méthodes pédagogiques ; ainsi, non content de décrire le collège de la Flèche où il avait été élève comme « une des plus célèbres écoles de l’Europe » (AT VI 5), Descartes le recommanda-t-il à un correspondant pour y envoyer son fils (12 septembre 1638, AT II 378). En second lieu, s’étant donné les moyens de maintenir « l’uniformité et la solidité de la doctrine »⁴ dans tous ses établissements, elle constituait un corps si étroitement uni, que, lorsqu’un Jésuite se prononçait sur un ouvrage, il fallait y lire l’avis de tous⁵. En somme, voyant la Compagnie de Jésus comme une place-forte à conquérir pour gagner à sa philosophie la jeunesse catholique, Descartes espérait qu’un Jésuite juge favorablement ses ouvrages, ce qui aurait marqué l’approbation de tous.

Dès juin 1637, il envoya le *Discours de la méthode* et les *Essais* au Père Noël, un de ses anciens professeurs du collège de la Flèche, qui était entretemps devenu son Recteur. Dans la lettre qui accompagnait son envoi, il le priait de faire circuler ses écrits pour que les fautes qu’il avait pu y commettre lui soient signalées, puis remarquait dans la lettre suivante

³ Après avoir enseigné différentes matières dans différents collèges, Pierre Bourdin (1595–1653) fut nommé professeur de mathématiques au collège de La Flèche (1634), puis, deux ans plus tard, au collège de Clermont à Paris, une fonction qu’il garda jusqu’à sa mort.

⁴ Le 24 mai 1611, le général des jésuites Claudio Acquaviva avait envoyé à tous les Provinciaux une lettre *De soliditate et uniformitate doctrina* qui leur demandait de préserver par tous les moyens possibles cette solidité et cette uniformité, en particulier en suivant la doctrine théologique de Thomas d’Aquin.

⁵ Dans la *Lettre à Dinet* même, voir AT VII 564 : « sachant combien étroite est ordinairement l’union entre tous vos esprits, je croyais avoir, non la Dissertation du seul R. P. *, mais un jugement équitable et exact de mes opinions venant de toute votre Société. » Voir également À Huygens, mars 1638, AT II 50 ; À Mersenne, 20 août 1640, AT III 172 ; À Mersenne, 7 septembre 1646, AT IV 499 ; *Septième objections*, AT VII 452.

qu'il n'était plus possible d'enseigner les météores en ignorant ses écrits⁶. Pour autant que nous le sachions, il n'eut toutefois qu'un retour venant de la Flèche, celui du Père Vatier⁷. Dans ces conditions, il s'inquiétait encore un an plus tard de « sçavoir en quelle façon ils traitent mes Meteores en [...] leurs theses publiques qu'ils font environ cete saison » (À Mersenne, 27 juillet 1638, AT II 267–268). Mersenne transmet sans doute la demande de Descartes, mais les Jésuites répondirent qu'ils ne pourraient se prononcer tant que Descartes n'aurait pas exposé ses principes (À Mersenne, 15 novembre 1638, AT II 424–425). Au printemps 1639, Descartes reçut des thèses d'optique soutenues sous la direction de Bourdin au collège de Clermont : il n'y était pas mentionné⁸. Il lui fallut attendre encore un peu plus d'un an pour qu'un Jésuite se prononce enfin publiquement sur ses écrits : le 22 juillet 1640, il apprenait que Bourdin avait fait soutenir des thèses comprenant une critique de la matière subtile et de la distinction entre force et détermination introduites dans la *Dioptrique*⁹.

Descartes ne pouvait qu'être affecté par cette critique : alors qu'il guettait depuis trois ans un signe des Jésuites et qu'il entendait avancer une philosophie fondée sur des raisons toutes mathématiques, le professeur de mathématiques du collège jésuite de Paris, « qui peut être regardé comme le premier au monde » l'avait en son absence réfuté publiquement, pendant une soutenance faite « en grande pompe et devant une audience exceptionnelle »¹⁰. Des échanges sur l'optique s'en suivirent, qui ne seront pas étudiés ici¹¹. On se contentera de noter que Descartes, voyant dans la critique de Bourdin l'occasion d'« entrer en guerre contre les Jesuites », mit en place une stratégie à double détente pour

⁶ À Noël, 14 juin et octobre 1637, AT I 382-384 et 454-456. En affirmant ici que les Jésuites doivent ou bien le réfuter ou bien le suivre, Descartes exclut qu'ils se taisent, une possibilité qu'il envisagera un peu plus tard, pour mieux l'exclure cependant (À Mersenne, 27 juillet et 15 novembre 1638, AT II 267–268 et 425).

⁷ À Vatier, février 1638, AT I 558-565. Descartes se réfère plusieurs fois à cet examen comme à une approbation, voir À Mersenne, 1^{er} mars 1638, À Huygens, mars 1638, À Vatier, 17 novembre 1642, AT II 28, 50 et III 596. La lettre adressée en octobre 1637 à un autre jésuite pour qu'il se prononce sur la *Géométrie*, AT II 456–458, n'a pas de suite connue.

⁸ À Mersenne, 9 février et 30 avril 1639, AT II 498-499 et 530. Sur l'identité et le contenu de ces thèses, voir Domenico Collacciani et Sophie Roux, « La querelle optique de Bourdin et de Descartes à la lumière des thèses mathématiques soutenues au Collège de Clermont (1638-1653) », in *Chemins du cartésianisme*, éd. R. Carbone et A. Del Prete, Paris, Classiques Garnier, 2017, pp. 51–84, ici pp. 55–58.

⁹ Sur l'*Encyclopædia mathematica ad agones panegyricos* de Charles Potier, voir D. Collacciani et S. Roux, « La querelle optique de Bourdin et de Descartes », *op. cit.*, pp. 59–64.

¹⁰ *Lettre à Dinet*, AT VII, 566, 571 : « Theses [...] edidit, quas per tridum in Collegio vestro Parisiensi magno cum apparatu et insolita celebritate ventilavit [...], multasque de me (nempe haud difficiles de absente) victorias reportavit. [...] Cum R. P. Mathesim doceat in vestro Collegio Parisiensi, quod spectari potest ut primarium totius orbis terrarum, Mathesis autem sit facultas, quâ ego praecipue uti dico. » Clerselier et Verbeek traduisent « celebritas » par « appareil », mais la description donnée dans une autre lettre, « illa frequentissimo auditorio declamatoriâ voce recitabatur » (À Mersenne, 30 août 1640, AT III 170) suggère que c'est l'audience que « celebritas » désigne. Descartes revient sur le fait qu'il a été blâmé publiquement en son absence dans À Vatier, 17 novembre 1642, AT III 596.

¹¹ Sur les échanges optiques de Bourdin et Descartes, voir D. Collacciani et S. Roux, « La querelle optique de Bourdin et de Descartes », *op. cit.*, pp. 6570.

gagner la guerre en question¹². D'un côté, il répondait pied à pied au Jésuite particulier qu'était Bourdin et lui reprochait en particulier de créer des chimères, en changeant le sens usuel des mots et en attribuant des propositions absurdes à Descartes, qu'il n'avait en fait jamais soutenues¹³. D'un autre côté, face à la Compagnie comme telle, il écrivait en latin au Recteur du collège de Clermont, le père Julien Hayneuve (1588-1663), comme s'il ne connaissait pas l'identité de Bourdin, pour demander que lui soient envoyées non seulement les objections de ce dernier contre son optique, mais toutes les objections que tous les Jésuites pourraient formuler sur le *Discours de la méthode* et les *Essais*¹⁴. Il ne s'agissait pas seulement de réduire au silence un individu, mais, comme il s'en ouvrit à Mersenne et à Huygens, d'utiliser ce prétexte pour s'adresser à tous les Jésuites et pour les amener à formuler enfin leurs objections d'une seule voix et de manière officielle : il lui serait alors possible d'en finir avec eux tous, en une fois et une fois pour toutes¹⁵.

La stratégie cartésienne n'eut pas l'effet escompté : pour ne pas engager la Compagnie comme telle, Hayneuve demanda à Bourdin de déclarer ne pas s'opposer à Descartes et l'incita à lui répondre en son nom propre (Descartes à Mersenne, 28 octobre 1640, AT III 221–228). Après quelques échanges, Descartes estimait n'avoir plus rien à répondre à Bourdin (À Mersenne, 31 décembre 1640, AT III 276). Toutefois, on ne peut pas sous-estimer l'importance qu'eurent pour Descartes les échanges avec Bourdin. Ils lui suggérèrent le projet de faire lire les *Méditations* par des savants avant leur publication et le conduisirent à relire la philosophie des Jésuites (À Mersenne, 30 septembre 1640, AT III 184–185), ce qui l'amena rapidement à commencer à rédiger sa philosophie sous forme d'un cours. Ainsi, les *Méditations* achevées, Descartes consacra la fin de l'année 1640 et l'année 1641 à deux projets : d'une part, répondre aux objections au fur et à mesure qu'il les recevait, à quoi s'ajouta la préparation de la deuxième édition des *Méditations*, d'autre part, rédiger les futurs *Principia philosophiae*. Pendant toute cette période, alors qu'il s'attendait à recevoir les

¹² À Huygens, 31 juillet 1640, AT III 103 et 752. Voir également À Mersenne, 30 juillet 1640, AT III 126.

¹³ À Mersenne, 22 juillet 1640, AT III 105–118.

¹⁴ À Hayneuve, 22 juillet 1640, AT III 97–100, voir également la lettre à Mersenne destinée à être lue par Hayneuve, 30 août 1640, AT III 168–174

¹⁵ À Mersenne, 22 juillet 1640, AT III 94 : « Je ne veux point avoir à faire à aucun d'eux en particulier, sinon en tant qu'il sera avoüé de tout l'Ordre [...], je feins d'ignorer l'auteur de ces Theses [...] pour avoir plus d'occasion de m'adresser à tout le cors ». À Mersenne, 30 juillet 1640, AT III 122 : « vous ne m'en aviez point nommé l'auteur, et j'ay esté bien aise de l'ignorer, pour avoir plus d'occasion de m'adresser au Cors ». À Huygens, juillet 1640, AT III 103 : « j'ay écrit à son Superieur, afin d'engager tout leur Corps dans cette querelle. Car [...] il vaut mieux une bonne fois que je les rencontre tous ensemble, que de les attendre l'un apres l'autre, en quoy je n'aurois pas de fin ». À Mersenne, 30 août 1640, AT III 161 : « je ne me veux point adresser à aucun d'eux en particulier, ce qui me feroit un travail infiny et impossible ; et mon dessein est de les obliger, ou à me proposer une bonne fois toutes les raisons qu'ils peuvent avoir contre ce que j'ay escrit [...], ou bien de me le refuser, ce qu'ils ne peuvent faire sans faire connoistre qu'ils n'ont rien de bon à contredire ; et apres ce refus, si aucun d'eux parler contre moy en mon absence, il sera reconnu comme médisant. »

objections sur le *Discours de la méthode* et les *Essais* qu'il avait demandées à Hayneuve, il semble qu'il n'ait plus entendu parler des Jésuites. En décembre 1641 toutefois, Descartes apprit que Bourdin avait composé une dissertation contre les *Méditations*, qu'il prétendait que les Jésuites pourraient aisément détruire sa réputation, mais que, si Descartes ne publiait pas le traité de philosophie annoncé (les *Principia*), la paix pourrait être conclue, Bourdin s'abstenant alors de publier son traité ¹⁶. Alors même que Descartes avait déclaré qu'il prendrait désormais tout ce qui arrivait de Bourdin comme émanant de toute la Compagnie et qu'il pensait que Bourdin avait été missionné par son supérieur Dinet¹⁷, il envoya à Mersenne une lettre en latin devant être montrée à ce dernier dans laquelle il faisait pour la première fois l'hypothèse que Bourdin agissait en son nom propre :

« Après avoir considéré tout cela attentivement, je suis totalement convaincu que le R.P. Bourdin a machiné tout seul cette ruse contre moi, sans que les autres pères de la Société soient au courant, pour me pousser à écrire contre eux et pour les lancer par là-même contre moi. En effet, il n'est pas vraisemblable que des hommes si prudents et si pieux m'aient voulu signifier de telles choses par son intermédiaire ; il est bien plus vraisemblable que celui-là même qui m'a, déjà l'an dernier, harcelé sans raison, regrette que, au lieu d'associer tous les siens à sa cause, je me sois efforcé de défendre mon droit tout en m'appliquant en même temps à gagner la bienveillance de la Société grâce à mon respect et ma déférence. C'est pourquoi mon souhait le plus cher est que le R.P. Dinet, Provincial, dont j'apprends qu'il est maintenant à Paris, puisse être averti de toutes ces choses ; je me souviens en effet qu'il fut autrefois mon Préfet, lorsque j'étais pensionnaire au collège de la Flèche, et le souvenir que j'ai de ce temps est encore aujourd'hui vif dans mon esprit pour savoir combien il est sage : c'est pourquoi je ne doute pas que, si l'occasion m'était donnée de lui présenter la raison de mes principes [*instituti mei ratio*] et ce que je pense pouvoir et devoir, je pourrais facilement acquérir par son intermédiaire la mansuétude et la bienveillance de toute la Société et apaiser le R.P. Bourdin lui-même » (À Mersenne, 22 décembre 1641, AT III 467-468).

Ayant, suite à cette lettre, reçu la dissertation de Bourdin (À Huygens, 31 janvier 1642, AT III 523) et sans doute des encouragements de la part de Dinet, Descartes travailla non seulement aux *Septièmes réponses*, mais à la *Lettre à Dinet* qui en donnait le protocole de lecture. Malgré la violence des *Septièmes réponses*, il fallait en effet se concilier les Jésuites, de manière à préparer le terrain pour la publication prochaine des *Principia philosophiae*.

¹⁶ À Mersenne, 22 décembre 1641, AT III 464–468. Comme un an plus tôt (voir supra note 12), Descartes reprend le thème de la guerre avec les Jésuites, voir À Mersenne, 19 janvier 1642 et À Huygens, 31 janvier 1641, AT III 481 et 523.

¹⁷ À Mersenne, 28 octobre 1640 et 22 décembre 1641, AT III 206 et 470.

Conformément à la lettre qui vient d'être citée, la *Lettre à Dinet* entreprit à cet effet de montrer que les *Septième*s réponses répondaient à Bourdin seulement, sans mettre en cause la Compagnie comme telle.

II. Regius, Gisbertus Vaoetius et l'université d'Utrecht

Pour comprendre les objectifs de la *Lettre à Dinet*, il faut toutefois prendre en considération un second foyer de discorde, qui s'était développé autour d'Henricus Regius, professeur de médecine théorique et de botanique à l'université d'Utrecht¹⁸. Regius, qui avait appris à connaître la philosophie cartésienne en lisant le *Discours de la méthode* et les *Essais*, mais aussi en fréquentant Henricus Reneri, était, pour ainsi dire dès sa nomination, entré en relation avec Descartes¹⁹. Ce dernier, déçu de la réception des *Météores* et de la *Dioptrique* par les Jésuites, mais aussi de la *Géométrie* par les mathématiciens français, trouva dans ce soutien inattendu l'occasion de jouer Utrecht contre Paris. Paraphrasant les *Actes des Apôtres*, XIII 46, il déclarait : « [...] si les François me font trop d'injustice, *convertam me ad gentes*. [...] [S]i la verité ne peut trouver place en France, elle ne lairra peut estre pas d'en trouver ailleurs »²⁰. De fait, Regius s'employa activement à promouvoir à Utrecht les idées nouvelles non seulement en médecine, mais en physique. Le 10 juin 1640, il fit ainsi défendre une thèse sur la circulation du sang²¹. Surtout, du 17 avril au 30 juin, puis du 24 novembre au 08 décembre 1641, il fit défendre deux séries de thèses dans lesquelles, sous couvert de médecine théorique, il présentait les principes de la nouvelle philosophie naturelle²². L'ultime thèse défendue le 08 décembre 1641 comprenait en particulier une proposition qui causa un grand tumulte, la proposition que l'homme est un être par accident. D'après la reconstruction que propose Theo Verbeek, cette proposition résultait pour Regius de ce que, d'un côté nous savons par la raison que l'âme et le corps fonctionnent comme un tout et qu'elles sont en ce

¹⁸ Henricus Regius (1598–1679) après avoir étudié la philosophie à Montpellier et à Padoue, avait été nommé professeur extraordinaire (11 juillet 1638) puis ordinaire (18 mars 1639) à l'université d'Utrecht. Sur Regius et le déroulement des événements à Utrecht, voir T. Verbeek, « Introduction », in R. Descartes et M. Schoock, *La Querelle d'Utrecht*, op. cit., pp. 38–47 et id., *Descartes and the Dutch. Early Reactions to Cartesian Philosophy, 1637–1650*, Carbondale et Edwardsville, Southern Illinois University Press, 1992, pp. 13–33.

¹⁹ Regius à Descartes, 9 mars 1639, AT II 527 ; AT II 305–306.

²⁰ À Mersenne, 23 août 1638, AT II 334–335. De la manière similaire, À Mersenne, 22 juillet 1640, AT III 95 oppose les premières thèses médicales de Regius aux thèses optiques de Bourdin.

²¹ Cette première thèse de Regius, qu'on trouve en AT III 726–734, est commentée par Descartes dans À Regius du 24 mai 1640, III 66–70. Sur les réactions qu'elle suscita chez les professeurs d'Utrecht, voir la *Narration historique*, in R. Descartes et M. Schoock, *La Querelle d'Utrecht*, op. cit., pp. 87–88.

²² Ces deux séries de thèses sont résumées dans T. Verbeek, *Descartes and the Dutch*, op. cit., pp. 13–17 ; A. Bitbol-Hespéries, « Descartes et Regius : leur pensée médicale », in *Descartes et Regius. Autour de l'Explication de l'esprit humain*, Theo Verbeek ed., Amsterdam-Atlanta, Rodopi, 1993, pp. 47–68, répertorie les emprunts de Regius aux *Essais*. D'après la *Narration historique*, in R. Descartes et M. Schoock, *La Querelle d'Utrecht*, op. cit., pp. 89–90, ce fut Voetius qui suggéra à Regius d'utiliser ses thèses médicales pour exposer sa physique.

sens des substances incomplètes l'un par rapport à l'autre, et que, de l'autre côté, nous savons par la foi que l'âme immortelle est distincte du corps et qu'à cet égard elle forme avec lui un être par accident²³. Descartes jugea qu'il n'y avait « rien de plus dur » que cette proposition (À Regius, mi-décembre 1641, AT III 460). De fait, prise littéralement, elle remettait en question la définition aristotélicienne de l'âme comme forme du corps, faisait perdre un de ses fondements théologiques à la Résurrection du corps, et, de toutes façons, outrepassait manifestement le domaine disciplinaire où Regius était supposé intervenir.

Gisbertus Voetius, professeur de théologie et Recteur de l'université, se devait conséquemment de répliquer²⁴. Il le fit en ajoutant les corollaires suivants aux thèses qui devaient être défendues dix jours après par des étudiants de théologie :

« I. "L'homme étant composé d'une âme et d'un corps est un être et une unité, non pas par soi, mais par accident" est une affirmation contraire à la vérité, non seulement en physique [...], mais aussi en métaphysique, en pneumatologie et en théologie [...].

II. La révolution quotidienne et annuelle de la terre [...] s'oppose d'une façon immédiate et évidente à la vérité divine telle qu'elle nous est révélée dans la Sainte Écriture et est contraire aux notions de la lumière naturelle [...].

III. Une philosophie qui nie l'existence des formes substantielles des choses, et celle des facultés et des qualités actives [...], et par conséquent celle des natures spécifiques et distinctes des choses [...] n'a pu être réconciliée avec la physique sacrée de Moïse. »²⁵

Voetius fit de surcroît imprimer un long *Appendix ad corollaria* dans lequel il rappelait un certain nombre d'arguments classiques concernant les formes substantielles : pour le dire sommairement, en disant qu'un être naturel a une forme substantielle, les philosophes aristotéliciens entendaient expliquer pourquoi il s'agissait d'une substance demeurant à travers les changements, pourquoi il s'agissait d'une substance de cette espèce plutôt que d'une autre et, finalement, pourquoi il s'agissait d'une substance plutôt que d'un ensemble de propriétés. Au passage, Voetius attaquait explicitement la physique qui se dessinait dans la *Dioptrique*, laissait entendre que les preuves de l'existence de Dieu

²³ T. Verbeek, « Introduction », in R. Descartes et M. Schoock, *La Querelle d'Utrecht*, op. cit., pp. 44–47, et *id.*, « Ens par accidens : gli origini della querelle d'Utrecht », *Giornale critico della filosofia italiana* 71 (1992), pp. 276–288.

²⁴ Gisbertus Voetius (1576–1676) étudia la théologie à Leyde et fut député du concile de Dordrecht (1618–1619), qui condamna l'arminianisme. Nommé professeur de théologie à Utrecht en 1634, il avait été désigné Recteur pour un an le 26 mars 1641. Sur sa carrière et ses convictions philosophiques et théologiques, voir T. Verbeek, « Introduction », in R. Descartes et M. Schoock, *La Querelle d'Utrecht*, op. cit., pp. 27–38.

²⁵ *Narration historique*, in R. Descartes et M. Schoock, *La Querelle d'Utrecht*, op. cit., pp. 98–99, texte latin en AT III 487–488. Il s'agit de la version imprimée, mais il semble que Regius soit intervenu pour qu'une version alléguée soit défendue le 18 décembre, voir *ibid.*, pp. 99–101, texte latin en AT III 489–490.

proposées par Descartes étaient insuffisantes et, finalement, désavouait une méthode qui, selon lui, revenait à rejeter ce qui était établi depuis des générations²⁶.

L'amitié de Descartes et de Regius s'étant entretemps suffisamment resserrée pour qu'ils s'envoient l'un à l'autre des commentaires détaillés de leurs écrits respectifs, les *Méditations* dans le cas de Descartes, les thèses dans le cas de Regius (À Regius, 24 mai 1640, mai 1641, décembre 1641, AT III 63–70, 369–375, 454–462), le premier en vint à souffler au second une réponse à cet *Appendice* (À Regius, janvier 1642, AT III 491–510). Tout en recommandant que cette *Responsio seu Notae ad corrolaria theologico-philosophica* soit douce et modeste (AT III 494) et en rappelant qu'il n'avait quant à lui pas explicitement nié les formes substantielles dans le *Discours de la méthode* (AT III 491–492), Descartes suggérait à Regius d'attaquer l'obscurité de la philosophie ancienne (AT III 499, 506) et formulait une grave accusation : les formes substantielles, qui constituaient un des piliers de cette philosophie et que Voetius avait expressément et longuement défendues dans son *Appendice*, loin de servir la cause de la religion, n'étaient pas mentionnées dans la Bible (AT III 502) et pour tout dire conduisaient à l'athéisme – l'idée étant que, si on attribue des formes substantielles à tous les êtres naturels, l'âme humaine perdant toute prérogative n'est vraisemblablement pas plus immatérielle ou immortelle que ne le sont les autres formes substantielles (AT III 503, 505). Ajouté aux piques contre la philosophie ancienne que les thèses de Regius des années précédentes contenaient, cela constituait une déclaration de guerre. Aussi n'est-il pas étonnant que, à la demande du Sénat des professeurs, la Municipalité ait ordonné, deux jours après la publication de la *Réponse*, que tous les exemplaires en soient saisis, puis qu'elle ait retiré à Regius le droit de donner des conférences de physique le 15 mars 1642²⁷, et enfin que, le 17 mars 1642, elle ait promulgué une déclaration des professeurs dans laquelle, déplorant la manière dont cette *Réponse* déshonorait l'Académie,

- ils regrettaient la publication d'un pamphlet attaquant nommément un professeur,
- ils citaient un certain nombre de passages de Regius pour condamner l'insolence avec laquelle la philosophie nouvelle affirmait sa supériorité sur l'ancienne,
- enfin, laissant de côté ces questions de forme, ils en venaient à la question de fond : la philosophie nouvelle devait être rejetée parce qu'elle s'opposait à une

²⁶ *Ibid.*, pp. 103–115, et en particulier pp. 111–112 et 115 pour la critique explicite de Descartes ; on trouve des extraits du texte latin en AT III 511–520.

²⁷ Quoique titulaire d'un poste de médecine, Regius avait obtenu en 1640 l'autorisation de donner une fois par semaine des conférences « problématiques » de physique, c'est-à-dire des conférences ponctuelles sur le modèle des *Problèmes* d'Aristote, qui n'interféreraient avec le cours du professeur ordinaire de physique.

philosophie ancienne qui avait fait ses preuves, parce qu'elle détournait les jeunes gens d'apprendre la terminologie indispensable pour comprendre cette dernière et, enfin, parce qu'elle conduisait à admettre des opinions fausses et absurdes portant préjudice aux autres disciplines, en particulier à la théologie orthodoxe²⁸.

À ce point, Descartes prit la décision de faire converger ses deux guerres scolastiques. Ayant pris connaissance des objections de Bourdin à la fin de janvier 1641, Descartes avait travaillé le mois suivant aux *Septièmes réponses*, de sorte que Mersenne en recevait les trois premiers feuillets en mars 1642 (À Mersenne, mars 1642, AT III 543). Mais l'imprimeur était si lent que, lorsqu'en avril il reçut les condamnations d'Utrecht (À Regius, avril 1642, III 558–560), il conçut assez soudainement le projet de « join[dre] le Ministre au Jésuite » (À Huygens, 26 avril 1642, AT III 783-784). Par là, Descartes voulait dire qu'il utiliserait la *Lettre à Dinet* non seulement pour montrer que les *Septièmes réponses* n'attaquaient pas la Compagnie comme telle, mais pour exposer les événements d'Utrecht – et cela, en son nom propre, alors que, jusque-là, il s'était avancé caché derrière Regius. Mais, étant adressée à un important personnage de la Compagnie de Jésus, la *Lettre à Dinet* ne peut pas mettre sur le même plan les échanges de Descartes avec Bourdin et les échanges de Regius avec Voetius. D'où vient que le récit des événements d'Utrecht fait au Provincial de France prend une signification particulière : en exposant le caractère du Recteur d'une université calviniste et ses agissements, il entendait faire ressortir les qualités du destinataire de sa lettre par contraste, et, tout aussi bien, l'inciter à ne pas traiter la philosophie cartésienne comme l'avait fait ce Recteur.

III. De Bourdin aux *Principia philosophiae* ; et, derechef, de la philosophie nouvelle

Ce développement peut être décomposé de la manière suivante :

1/ Descartes dénonce Bourdin comme ayant agi pour son propre compte, indépendamment de la Compagnie de Jésus (AT VII 564–574).

1.1/ Premier argument : la dissertation de Bourdin montre qu'il est comme un membre malade par rapport au corps qu'est la Compagnie (AT VII 564–566).

²⁸ *Narration historique*, in R. Descartes et M. Schoock, *La Querelle d'Utrecht*, op. cit., p. 121–122. On trouve le texte latin de cette déclaration en AT III 552–553. À cette condamnation s'ajoutèrent des thèses soutenues sous le fils de Voetius, Paul, qui était professeur extraordinaire de métaphysique depuis le printemps 1641, et un ouvrage écrit par Lambertus van den Waterlaet, un des étudiants en théologie qui avait défendu les corolaires de décembre 1641 ; Descartes y fait allusion en AT VII 598–599.

1.2/ Deuxième argument : le récit des agissements de Bourdin depuis 1640 montre qu'il a agi tout seul et cela, pour calomnier Descartes (AT VII 566–571).

1.3/ Troisième argument : Bourdin fait circuler trois espèces de fausseté (AT VII 571–574).

1.3.1/ Une fausseté en termes d'identité. Il laisse croire qu'il parle au nom de tous les Jésuites, alors qu'il agit pour son propre compte (AT VII 571).

1.3.2/ Une fausseté en termes de contenus. Il calomnie Descartes, en lui attribuant des thèses qui ne sont pas les siennes (AT VII 571–572).

1.3.3/ Une fausseté en termes de publicité. Seul le fait que Bourdin critique Descartes en secret peut expliquer le silence des Jésuites par rapport aux *Météores* (AT VII 572–573).

La circulation dans l'espace public de ces trois espèces de fausseté appelle une réponse de Descartes, d'autant qu'il ne s'agit plus seulement de physique et de mathématiques, mais de métaphysique (AT VII 573–574).

2/ Descartes devant répondre à Bourdin, il en profite pour exposer pourquoi la réception de ces premiers écrits l'ont amené à envisager de publier sa nouvelle philosophie et précise qu'il n'y a pas lieu de s'y opposer parce qu'elle est nouvelle (AT VII 574–582).

2.1/ Les deux réceptions des Essais (AT VII 574–576).

2.2/ La réception négative conduit Descartes à publier sa philosophie sous une forme scolastique, pour qu'elle soit acceptée par autant de personnes que possible (AT VII 577).

2.3/ Il n'y a pas de raison de s'opposer à cette philosophie nouvelle.

2.3.1/ Tous cherchent la vérité (AT VII 578–579).

2.3.2/ Or la philosophie de Descartes est vraie (AT VII 579–580).

- Descartes a suivi des chemins droits et faciles.

- Aucune des nombreuses explications données dans les *Essais* n'a été réfutée.

2.3.3/ En tant qu'elle est vraie, la philosophie de Descartes n'est pas nouvelle, mais la plus ancienne de toutes (AT VII 580).

2.3.4/ Il n'y a donc pas à craindre que la philosophie de Descartes soit contraire à la théologie ni qu'elle trouble la paix des écoles (AT VII 581–582).

Dans ce qui suit, on s'attachera plus particulièrement à quatre points.

La description de Bourdin comme un membre malade. Comme on l'a remarqué pour commencer, les Jésuites se présentaient comme un corps uni promouvant une doctrine uniforme, de sorte que Descartes pensait pouvoir interpréter l'avis d'un Jésuite comme

exprimant l'avis de tous ; c'est ce qu'il commence par rappeler ici, lorsqu'il dépeint la joie qu'il ressentit lorsqu'il eut la dissertation de Bourdin entre les mains (AT VII 564). Dans la lettre du 22 décembre 1641, Descartes émettait toutefois l'hypothèse que Bourdin agissait en son nom propre. Ici, cette hypothèse est confirmée par le contraste qui est instauré entre les vertus qui règnent dans la Société (*benignitas, mansuetudo, modestia, prudentia*) et les caractéristiques de la présente dissertation (AT VII 564–565). L'approfondissement de la métaphore du corps organique permet d'appréhender en termes de valeur négative le fait que Bourdin agisse comme un particulier, indépendamment du tout auquel il appartient. On pourra ici se souvenir d'une lettre à Elisabeth :

« Bien que chascun de nous soit une personne separée des autres, et dont, par consequent, les interets sont en quelque façon distincts de ceux du reste du monde, on doit toutefois penser qu'on ne sçauroit subsister seul, et qu'on est, en effect, l'une des parties de l'univers, et plus particulièrement encore l'une des parties de cette terre, l'une des parties de cet Estat, de cete société, de cette famille, a laquelle on est joint par sa demeure, par son serment, par sa naissance. Et il faut toujours préférer les intérêts du tout, dont on est partie, à ceux de sa personne en particulier [...]. » (À Elisabeth 15 septembre 1645, AT IV 293).

Là où cette lettre continue cependant en remarquant prudemment que cette maxime doit être appliquée avec « mesure et discrétion », car elle ne doit pas impliquer qu'on se sacrifie pour fournir un petit bien au tout dont on est la partie, la *Lettre à Dinet* insiste bien plus univoquement sur le contraste entre la dissertation de Bourdin et les vertus de la Société. Si les Jésuites forment un corps, alors « le dysfonctionnement (*dissensio*) d'une des parties par rapport à ce qui est la loi commune de tout le corps indique qu'elle souffre d'une maladie qui lui est propre » (AT VII 565). Est manifestement mise en œuvre ici une conception de la santé comme harmonie des parties d'un tout organique. Toutefois, Descartes ne mobilise pas l'apologue des membres et de l'estomac, qu'Agrippa Menenius Lanatus avait utilisé pour faire comprendre aux différentes parties de la population de Rome qu'elles étaient toutes nécessaires au fonctionnement de la cité, de sorte que la défection de l'une d'elles aurait pour conséquence son dysfonctionnement de la Cité. Il rapporte bien plutôt une anecdote sur Caius Marius, qui aurait courageusement supporté une opération permettant qu'on lui ôte les varices sur une jambe. Loin de conclure du dysfonctionnement d'une partie à la maladie du corps comme tel, Descartes peut grâce à cette anecdote localiser la maladie dans cette partie, ce qui lui permet de faire ressortir les vertus de la Compagnie comme telle. De même que la constance de Caius pendant l'opération de sa jambe manifeste son courage, de même l'attitude de la Compagnie face à la médiocre dissertation de Bourdin manifeste sa sagesse

même : « plus la dissertation du R. P. * me semble mauvaise, d'autant plus fais-je d'estime de votre sagesse et de votre prudence d'avoir bien voulu qu'elle me fust envoyée, et d'autant plus aussi ay-je de veneration et de respect pour toute vostre Compagnie » (AT VII 566, CC 559). D'entrée de jeu, non seulement la cause de Bourdin et celle de ses confrères sont séparées (À Mersenne, mars 1642, AT III 543), mais leurs destins sont pour ainsi dire opposés.

Le contrôle des opinions fausses. L'œuvre de Descartes n'est pas seulement travaillée par la question de savoir comment établir et faire connaître la vérité ; elle est également hantée par la question de savoir comment contrôler la circulation des discours faux dans l'espace public. Le problème en effet est que, même si le vrai a une force propre qui suffit à l'établir comme tel, il arrive que des discours faux circulent indépendamment du vrai, naturellement sans porter la marque de leur fausseté, de sorte que certains pourront les confondre avec le vrai. En 1630, Descartes entend ainsi parler d'un « méchant livre » : il sait qu'on en a publié peu d'exemplaires jusque-là, il se demande comment empêcher la diffusion plus avant de cette « fausse doctrine ». La censure n'y serait pas propre, car le livre circulerait en secret ; un ouvrage pour le réfuter ne conviendrait pas non plus, car « les reponses séparées qu'on fait à semblables livres sont d'ordinaire de peu de fruit, pource que chacun ne lisant que les livres qui plaisent à son humeur, ce ne sont pas les mesmes qui ont lû les mauvais livres, qui s'amuse à examiner les reponses »²⁹. Il en vient donc à proposer ce qui sera ultérieurement son projet initial pour les *Principia philosophiae*, à savoir la publication un ouvrage reprenant la fausse doctrine, mais l'accompagnant de sa réfutation par la vraie doctrine. Le problème que posent à Descartes les écrits de Bourdin au début des années 1640 est similaire au problème que posait ce « méchant livre » dix ans plus tôt : non seulement Bourdin déforme artificiellement la vérité en détournant la signification des termes et en attribuant à Descartes des opinions qui ne sont pas les siennes – ce reproche déjà présent dans la querelle optique est repris, radicalisé et systématisé dans les *Septièmes réponses* comme dans la *Lettre à Dinet*³⁰ -, mais il le fait en donnant à ses discours les marques extérieures de la vérité. En premier lieu, il laisse croire que, étant donné sa fonction de professeur de mathématiques et la réputation de Descartes dans ce domaine, c'est lui qui a été choisi par la Compagnie pour prononcer un jugement sur les écrits de Descartes (AT VII 571, CC 565). En second lieu, loin de se conformer au protocole proposé par Descartes dans le *Discours de la*

²⁹ À Mersenne, 6 mai 1630, AT I 148-149. Cette lettre à Mersenne est commentée par Jean-Marie Beyssade, « Méditer, Objecter, répondre », in Jean-Marie Beyssade et Jean-Louis Marion, dir., *Descartes. Objecter et répondre*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, p. 26.

³⁰ AT VII 567, 572, CC 560, 566. Pour les *Septièmes réponses*, voir l'article d'Édouard Mehl dans ce volume.

méthode, consistant à lui envoyer des objections publiques, il a attaqué l'optique de Descartes en son absence (AT VII 567–568, CC 560) et on ne peut expliquer que les Jésuites n'ait pas réagi à la publication des *Météores* sans faire l'hypothèse qu'il a dénigrés cet ouvrage en secret³¹. Devant cette triple fausseté – fausseté des opinions attribuées à Descartes, fausseté quand il laisse croire qu'il est le porte-parole des Jésuites lorsqu'il l'attaque, fausseté quand il le prend à parti sans qu'il puisse répondre –, Descartes doit « témoigner », ce qu'il fait par sa *Lettre à Dinet*.

De la réception des premiers écrits de Descartes aux Principia philosophiae. Descartes entend expliquer pourquoi la réception du *Discours de la méthode* et des *Essais* le conduit à publier sa philosophie, entendons par là les *Principia philosophiae*. On a parfois insisté sur le fait que Descartes avait visé un lectorat d'honnêtes gens, et non seulement les professeurs scolastiques et leurs écoliers. De fait, Descartes note qu'il n'a pas voulu développer certaines idées dans le *Discours de la méthode*, « où j'ay voulu que les femmes mesmes pussent entendre quelque chose » (À Vatier 22 février 1638, AT I, p. 560), et, au tout début de *La recherche de la vérité*, il explique qu'un honnête homme « n'est pas obligé d'avoir leu tous les livres, ni d'avoir appris soigneusement tout ce qui s'enseigne dans les escholes » (AT X 495). Toutefois, outre que Descartes n'a jamais encouragé l'ignorance comme telle, mais qu'il a plutôt insisté sur le fait que l'essentiel n'était pas tant le nombre de livres qu'on avait lus, mais plutôt l'attention qu'on était capable de porter aux questions qu'on examinait, dans une lettre destinée à un professeur Jésuite comme la *Lettre à Dinet*, il entend souligner que sa philosophie a été bien reçue même par certains professeurs. La ligne de partage ne passe donc pas entre ceux qui exercent librement la philosophie et ceux qui la pratiquent dans les Écoles, mais entre les jeunes professeurs qui aiment la vérité et les professeurs qui craignent qu'une fois découverte « toutes ces controverses ne fussent abolies et que par mesme moyen toute leur doctrine ne devint méprisable »³². On pense ici à la manière dont le *Discours de la méthode* comparait la manière de philosopher aristotélicienne à un « aveugle, qui, pour se battre sans désavantage contre un qui voit, l'auroit fait venir dans le fonds de quelque cave fort obscure » et Descartes à celui qui, ouvrant les fenêtres, ferait paraître le jour dans cette cave (AT VI 71). À suivre ces textes, l'obscurité de certaines

³¹ AT VII 571–572, CC 567. Descartes s'est plusieurs fois étonné que les Jésuites ne se prononce pas sur ses *Météores*, voir les références données *supra* note 6.

³² AT VII 575, CC 570. En évoquant ces jeunes professeurs, Descartes ne pense manifestement plus au contexte français, mais au contexte hollandais, avec Regius, mais peut-être aussi avec Adriaan Heerebord, qui était professeur de logique à Leyde depuis 1641.

doctrines ne procède pas seulement d'une absence de clarté : elle est activement promue par les professeurs qui, sans cela, ne seraient plus rien. Aussi n'est-il pas étonnant, continue Descartes, que ces derniers, éprouvant « une grande animosité (*summa invidia*) », aient craint qu'elle ne voit le jour (AT VII 576, CC 571–572). C'est pour répondre à leurs attaques toujours multipliées que Descartes en est venu à prendre la décision de publier sa philosophie dans un ordre et avec un style scolastique, qu'il associe alors à trois caractéristiques suivantes « trait[er] par petits articles chaque question », « dans un tel ordre que pas une ne dépende pour la preuve, que de celles qui l'auront précédée », et qu'« elles ne composent toutes ensemble qu'un même corps »³³. On pourra ici s'interroger, et sur la fidélité de ce projet à son modèle scolastique, et sur la fidélité des *Principia philosophiae* à ce projet.

La philosophie cartésienne est-elle nouvelle ? Comme la plupart de ses contemporains, Descartes avait une attitude ambivalente par rapport aux nouveautés : d'un côté, elles promettaient une amélioration de la condition humaine ; de l'autre, elles étaient associées à la possibilité de troubles sociaux et politiques. Les guerres de religion n'étaient pas loin, toute nouveauté théologique faisait craindre leur retour. Ainsi Descartes avait-il avancé, au moment de la publication de ses premiers écrits, deux contre-feux. Le premier, qui apparaît dans le *Discours de la méthode* lui-même, consiste à souligner que, même si ses opinions se trouvent être nouvelles, il ne les a reçues ni en tant qu'anciennes, ni en tant que nouvelles, mais seulement parce que la raison les lui en a persuadées, autrement dit en tant qu'elles sont vraies (AT VI 77). Le second, qui apparaît dans une lettre à Vatier, consiste là encore à reconnaître la nouveauté de ses opinions, mais à désamorcer, pour ainsi dire, le danger en soulignant que, loin de remettre en cause quoique ce soit en matière de théologie, elles s'accordent parfaitement aux mystères de la religion.³⁴ Les événements d'Utrecht venaient modifier la donne puisque, ce qui avait été officiellement condamné, c'était la philosophie nouvelle en tant qu'elle était nouvelle et en tant qu'elle s'opposait à l'ancienne. Si Descartes défend toujours sa philosophie principalement en tant qu'elle est vraie (AT VII

³³ AT VII 577, CC 573. Sur la genèse et la transformation du projet, voir À Mersenne, 30 septembre, 11 novembre, [décembre], 31 décembre 1640, AT III 184–185, 232–234, 259–260, 276; À Charlet, 31 décembre 1640, AT III 270; À Huygens, 21 janvier 1642, AT III 782.

³⁴ « Et pour ce que je sçay que la principale raison qui fait que les vostres rejettent fort soigneusement toutes sortes de nouveautez en matiere de Philosophie, est la crainte qu'ils ont qu'elles ne causent aussi quelques changement en la Theologie, je veux icy particulièrement vous avertir, qu'il n'y a rien du tout à craindre de ce costé-là pour les miens, et de ce que j'ay sujet de rendre graces à Dieu, de ce que les opinions qui m'ont semblé les plus vrayes en la Physique, par la consideration des causes naturelles, ont toujours esté celles qui s'accordent le mieux de toutes avec les mysteres de la Religion » (À Noël, AT I 455–456). Descartes pense ici très vraisemblablement à son explication de la transsubstantiation, voir ainsi à Vatier, 22 février 1638, AT I 564. Ayant réinséré dans l'édition de 1642 des *Méditations* cette explication, qui avait été enlevée suite à une suggestion de Mersenne pour tenter d'obtenir l'approbation de la Sorbonne, il y fait d'ailleurs allusion en AT VII 581, CC 577.

579–580), poursuivant les indications d’une lettre à Regius de mars 1642 (AT III 537), il est amené à défendre ce qui semble tout d’abord être une autre idée, « qui peut-être pourra sembler paradoxale », à savoir que c’est sa philosophie qui est ancienne et la philosophie aristotélicienne qui est nouvelle³⁵. Les principes de la philosophie cartésienne sont ceux qui, étant admis de tous, sont les plus anciens, et la nature même a gravé dans l’esprit humain les propositions qui en découlent ; les principes aristotéliciens ont été nouveaux en leur temps et il n’est pas de jour où les philosophes aristotéliciens ne soumettent à la discussion une nouvelle opinion (AT VII 580, CC 576–577). L’argument joue ici à deux niveaux. En premier lieu, Descartes fait ce qu’on appelle une réponse du berger à la bergère : dans un contexte où la nouveauté avait été condamnée, il rétorque à ceux qui avaient prononcé cette condamnation que la nouveauté est de leur côté. Mais, en second lieu, comme dans le *Discours de la méthode*, il montre que la question de ce qui est nouveau ou de ce qui est ancien est subordonnée à une autre question, celle des propositions qu’on peut déduire clairement, « puisque c’est la Nature mesme qui l’a gravé et imprimé dans nos esprits » (AT VII 580, CC 777). Descartes refuse donc le principe d’autorité de ses adversaires, qui consiste à admettre une proposition parce qu’elle est ancienne, parce qu’elle a été autrefois soutenue par ce qui est entretemps devenu une autorité : le seul critère conduisant à admettre une proposition est l’évidence qui résulte de ce qui est gravé dans nos esprits. Descartes conclut ce développement en affirmant que, étant vraie et reconnue comme telle par les plus compétents, sa philosophie, loin de troubler la paix des écoles, permettra au contraire de la rétablir en mettant fin aux innombrables controverses de l’École³⁶. Comment dans ces conditions expliquer que certains ne rendent pas à la philosophie cartésienne ? Le récit des événements d’Utrecht a pour fonction de montrer que c’est seulement parce qu’ils craignent que cette dernière ne leur fasse perdre leur réputation.

IV. Le récit des événements d’Utrecht ; derechef, une réponse à la première condamnation de la philosophie cartésienne ; conclusion de cette *Lettre*

³⁵ Ce paradoxe sera repris pour ainsi dire tel quel à la toute fin des *Principia philosophiae*, IV 200, AT VIII 323–324, comme dans la lettre qui en accompagnera l’envoi à Charlet, octobre 1644, AT IV 141.

³⁶ On a le sentiment que Descartes répond ici au passage suivant du mémoire adressé par le Sénat à la Municipalité d’Utrecht : « [I]l faut craindre que [...] la bienveillance mutuelle et l’union des professeurs ne soient brisées, et que, par conséquent, il y ait des divisions parmi les étudiants [...] qui ne laisseront pas d’aboutir à des propos méprisants pour certains professeurs, puisque les uns suivront celui-ci, les autres celui-là. » (*Narration historique*, in R. Descartes et M. Schoock, *La Querelle d’Utrecht*, op. cit., p. 118.

Ce développement peut être décomposé de la manière suivante :

1/ Les événements d'Utrecht montrent que Voetius s'est acharné contre Regius ; il n'est pas motivé par le souci du vrai, mais par le désir de conserver sa réputation (AT VII 582–590).

1.1/ Portrait de Regius (AT VII 582–584).

1.2/ Portrait de Voetius (AT VII 584).

1.3/ Voetius se sert de thèses pour attaquer Regius (AT VII 585–587)

1.4/ Voetius, n'ayant rien à répondre à la *Réponse* de Regius, recourt à l'autorité et finit par obtenir du Sénat des professeurs une condamnation de la philosophie cartésienne (AT VII 587–590).

2/ Descartes répond à la condamnation d'Utrecht pour empêcher qu'on ne la croit justifiée (AT VII 590–599).

2.1/ Reproduction de la condamnation d'Utrecht (AT VII 590–593).

2.2/ Réponse de Descartes à la condamnation d'Utrecht (AT VII 593–598).

2.3/ Les autres écrits qui ont été initiés par Voetius ne contiennent aucun argument (AT VII 598–599).

3/ Adresse finale (AT VII 599–603).

3.1/ Descartes, ayant dénoncé une fois pour toutes les ruses de ses adversaires, renonce à l'engagement de répondre à toutes les objections qu'on lui ferait (AT VII 599–601).

3.2/ Descartes sait qu'il y a de bonnes raisons pour condamner ses opinions qu'on dit nouvelles mais demande que ce soit Dinet lui-même, ou en tout cas des personnes dignes de foi, qui les examine (AT VII 601–602).

3.3/ Descartes rappelle ses projets de publication et en appelle au jugement de la Compagnie comme au seul autorisé (AT VII 602–603).

Là encore, on s'attachera à quelques points particuliers dans ce développement.

La raison persécutée de Paris à Utrecht. Comme il y avait, parmi les motifs de la condamnation d'Utrecht, le fait que Regius avait nommé expressément Voetius (AT VII 592, CC 588), les noms de Voetius et de Regius n'apparaissent pas comme tels dans la *Lettre à Dinet*. Ils n'en sont pas moins désignés de manière totalement univoque et transparente. « La plus jeune université de ces Provinces » (AT VII 583) ne pouvait désigner que l'illustre École d'Utrecht qui, fondée en 1634, avait obtenu le statut d'université en 1636 ; Clerselier ne se trompe sans doute pas lorsqu'il ajoute de son propre chef à la première mention d'« un certain docteur en médecine » (*ibid.*) « que chacun sçait à present estre Mr le Roy, professeur à

Utrecht » (CC 579) ; finalement, celui que Descartes introduit, non comme le Professeur de théologie, le Ministre ou le Recteur, mais comme « un homme qui passe dans le monde pour théologien, pour prédicateur, et pour un homme de controverse et de dispute » (AT VII 584, CC 581), était incontestablement Voetius. On ne peut que le noter, le portrait de Voetius est loin d'être flatteur : c'est un homme stupide qui n'avance que des arguments ineptes, absurdes et vains (AT VII 596, 598–599, 603) ; il passe pour docte seulement auprès des ignorants, flatte la populace et s'en prend aux puissants (AT VII 584, 590) ; il se querelle avec tous ses collègues, il crève de jalousie devant les succès de la philosophie cartésienne, il est aigri (*exulceratus*, littéralement, plein d'ulcères), mordant (*mordax*) et séditieux (*turbatus*, *seditiosus*, on retrouve la populace) (AT VII 584, 585, 588, 590, 603). Il n'est évidemment pas ici question d'évaluer la vérité psychologique du portrait de Voetius, mais de comprendre ce qui a pu l'inspirer. On a à cet égard le sentiment que Descartes a projeté sur l'université d'Utrecht ce qu'il savait des Jésuites de Paris. De même que Dinet, le Magistrat d'Utrecht est présenté comme assez prudent et sage pour avoir fait recruter Regius et pour tenter de modérer les ardeurs de Voetius (AT VII 583, 586 ; CC 580, 583) ; de même que Bourdin, Voetius est présenté par Descartes comme parlant un mauvais latin, mais surtout comme agissant de son propre chef, sans égards pour la communauté à laquelle il appartient³⁷. Il y a toutefois une différence qui est que, étant Recteur, Voetius a un pouvoir tel qu'il peut entraîner tout le corps professoral après lui. De ce point de vue, si Bourdin est la figure de la fausseté, Voetius est la figure d'une autorité qui n'est pas fondée sur la raison : « ayant été vaincu par raison, il taschoit de vaincre par autorité » (AT VII 594, CC 592). Parce qu'il n'a aucun argument – Descartes le martèle vraiment (AT VII 588, 595) –, Voetius en est tout d'abord réduit à utiliser son pouvoir pour faire supprimer les livres qui faisaient éclater au grand jour sa vacuité et sa vanité (AT VII 588–589, CC 586–587). Puis, brisant toutes les règles de la justice, il organise un procès dans lequel il est à la fois juge et partie, dans lequel Regius ne peut pas plus répondre que Descartes lors des thèses du collège de Clermont (AT VII 589, CC 587). En ce sens, Voetius est pour Descartes un Bourdin auquel on aurait donné un pouvoir excédant ses capacités. Par delà cette figure de l'autorité sans raison, il faut noter qu'on ne comprend pas les développements ultérieurs de la querelle d'Utrecht si l'on ne confronte pas le récit fait par Descartes à la *Narration historique*, où les choses apparaissent à front renversé. Regius est un personnage tour à tour flatteur, querelleur et cachottier ; quant à Voetius, c'est un membre pondéré du corps professoral, qui n'a jamais eu de haine

³⁷ La *Narration historique* donne une toute autre version des événements et reproche à Descartes d'avoir présenté les choses de cette façon

particulière contre Regius, s'est efforcé de conserver la paix dans son université et n'a pris aucune décision qui n'ait été collégiale³⁸.

Comment répondre à une condamnation. De même que le récit des événements parisiens se termine par une défense de la philosophie nouvelle – ce qui montre d'ailleurs, s'il en était encore besoin, que les deux contextes se contaminent l'un l'autre puisque, à Paris, il n'y avait pas eu de critique de la philosophie nouvelle –, de même le récit des événements d'Utrecht se conclut par une réponse à la condamnation de la philosophie nouvelle par le Sénat d'Utrecht. Descartes est explicite sur les motifs qui le conduisent à reproduire ce jugement et à y répondre point par point : il s'agit d'« empêcher tant qu'il me sera possible, que, dans quelques années, quand les Exemplaires auront été tous distribués, quelques malveillans ne se servent de son autorité, et ne fassent à croire qu'il contenoit des raisons assez justes et valables pour condamner ma Philosophie » (AT VII 592, CC 588). Il répond donc point par point à ce jugement, qui, comme on l'a signalé plus haut, portait sur des questions de forme aussi bien que sur les raisons pour lesquelles on devait rejeter la philosophie nouvelle. Ce sont sur les réponses à ces trois raisons que nous nous concentrerons ici. Tout d'abord, la philosophie nouvelle devait être rejetée selon les professeurs d'Utrecht parce qu'elle s'opposait à une philosophie ancienne qui avait fait ses preuves ; Descartes renvoie ici à son précédent développement sur l'ancienneté paradoxale de sa philosophie et affirme on ne peut plus clairement que, par delà le paradoxe qu'il avait alors avancé, le seul critère qu'il reconnaît est celui de la vérité. « Toutes les disputes qui sont dans les Ecoles [...] ne sont que pour découvrir par leur moyen la vérité : Car si on l'avoit une fois découverte, toutes ces disputes cesseroient [...]. Mais si cette évidente vérité, si longtemps recherchée et attenduë, nous estoit enfin proposée par un Ange, ne faudroit-il point aussi la rejeter, pour cela mesme qu'elle sembleroit nouvelle à ceux qui sont accoutumés aux disputes de l'Escole ? » (AT VII 596, CC 595). Comme on l'a remarqué plus haut, Descartes refuse absolument le principe d'autorité, qui tout bien pris n'est pas que le temps rend vrai le faux, mais qu'il permet d'éliminer petit à petit le faux. Le deuxième argument des professeurs d'Utrecht était que les jeunes gens instruits en matière de philosophie nouvelle ne seraient plus capables de comprendre les termes techniques ; la réponse, là encore lapidaire de Descartes est que, ayant pour objectif de connaître la vérité, il se soucie peu des termes techniques des scolastiques – que, par ailleurs, il n'a eu de cesse de critiquer comme un jargon

³⁸ *Narration historique*, in R. Descartes et M. Schoock, *La Querelle d'Utrecht*, op. cit., pp. 80–81, 96, 117, *passim*.

obscur et inutile (AT VII 597, CC 596). Si on veut là aussi essayer de comprendre le point de vue de ses adversaires, il faut reconnaître que les scolastiques ne jargonnaient pas pour le plaisir, mais pour exprimer des difficultés techniques. Finalement, la question la plus sensible était que la philosophie nouvelle pouvait conduire à déduire des propositions fausses et absurdes pour les autres disciplines, en particulier pour la théologie. Sur ce point, Descartes rappelle avoir souvent protesté qu'il n'entendait pas se mêler des controverses théologiques, mais seulement utiliser la lumière naturelle pour résoudre certaines³⁹ ; il ajoutait que sa philosophie, en tant qu'elle est conforme avec la lumière naturelle, ne peut pas contredire la théologie. C'est sans doute ici que le désaccord est le plus fort, dans la mesure où sont en jeu les prérogatives respectives des disciplines. Pour Descartes, la lumière naturelle ayant un droit d'exercice et de regard sur toutes les questions qu'elle peut résoudre, donner une démonstration rationnelle de l'existence de Dieu ne relève pas de la théologie ; pour le théologien qu'était Voetius, cela revenait à limiter la théologie à l'interprétation des textes sacrés et aux matières qui dépendent directement de la foi. Pour Descartes, la théologie ne peut pas contredire la philosophie en tant que toutes deux sont l'expression de la lumière naturelle ; pour Voetius, cela revenait à donner un droit de regard à la philosophie sur la théologie, alors qu'une de ses convictions les plus constamment exprimées dans ses livres était que la théologie devait être la reine des disciplines⁴⁰. Si l'on évalue une argumentation en fonction de son efficacité à convaincre ses adversaires, on peut se dire que Descartes n'avait pas totalement pris la mesure de ce qu'ils étaient.

Encore le contrôle des opinions fausses. Juste avant de conclure en appelant au jugement de la Compagnie, et plus particulièrement du Provincial de France, Descartes complique encore un peu les choses en ajoutant une troisième cible aux deux cibles déjà présentes. Comme souvent chez Descartes, l'idée générale est alors qu'en exposant au grand jour les objections de ses adversaires, on les montre pour ce qu'elles sont, à savoir de mauvaises objections, ou pire encore, des ruses : il suffit que les écrits de ses adversaires soient mis en lumière pour qu'on en voit la fausseté. C'est alors qu'il fait une allusion un peu cryptique : « Et à vrai dire cela n'a pas peu servi jusqu'ici, pour retenir les moins effrontés, de ce que dès le commencement de mes ouvrages, j'ai prié tous ceux qui trouveraient quelque

³⁹ Voir de fait *Regula III*, AT X 370 ; *Discours de la méthode*, AT VI 28.

⁴⁰ Sur la prééminence de la théologie pour Voetius, voir T. Verbeek, « Introduction », in R. Descartes et M. Schoock, *La Querelle d'Utrecht*, *op. cit.*, pp. 29–35. T. Verbeek rappelle aussi, pp. 28–29, que, dans le contexte hollandais, ces questions se posaient en termes sociaux et politiques : les Remonstrants, soutenus par les patriciens, estimaient que le pouvoir politique devait être indépendant du pouvoir religieux ; les Anti-Remonstrants entendaient au contraire subordonner le premier au second.

chose à reprendre dans les écrits, de me faire la faveur de m'en avertir, et qu'en même temps j'ai promis que je ne manquerais pas de leur répondre. [...] Mais il est arrivé néanmoins que plusieurs s'en sont moqués, et qu'ils n'ont pas laissé de censurer secrètement mes écrits [...] jusques la même que quelques uns ont composé des livres entiers, non pas à dessein de les publier, mais qui pis est à dessein de les communiquer en particulier à des personnes crédules. » (AT VII 600, CC 599–600). Descartes venait en fait d'apprendre que Gassendi faisait circuler auprès de ses amis la *Disquisitio metaphysica*, dans laquelle, brisant les règles de l'échange que Descartes avait fixées de manière à rester maître du jeu, il renversait le dispositif éditorial inventé dans les *Méditations* : les réponses de Descartes se trouvaient insérées entre les objections et les réponses aux réponses de Gassendi. Dans ce contexte, au terme de l'expérience des objections et des réponses qu'avait proposé les *Méditations*, Descartes revient sur la déclaration du *Discours de la méthode*, qu'il n'avait cessé d'invoquer depuis 1637, selon laquelle il répondrait à toutes les objections qui lui serait faites. Assurément, ses adversaires doivent publier leurs critiques plutôt que de les répandre en secret, mais ils doivent le faire de manière indépendante, afin que Descartes ne soit pas tenu de leur répondre⁴¹. Ainsi, en matière de communication de la vérité, la *Lettre à Dinet* n'aura pas seulement fourni le protocole de lecture des *Septièmes objections* : plus généralement, elle aura mis un terme au processus des objections et des réponses.

Épilogue

Descartes entendait dans la *Lettre à Dinet* indiquer à un interlocuteur particulier comment il convenait de lire les *Septièmes objections*, de manière à préparer le terrain pour les *Principia philosophiae*. Un texte aussi éminemment tactique doit être évalué par les effets qu'il produisit. Du côté des Jésuites, ce fut un succès indéniable. La *Lettre à Dinet* fut appréciée par Dinet lui-même, mais aussi par Charlet (À Mersenne, 4 janvier 1643, AT III 609). Non seulement Dinet ordonna à Bourdin de s'abstenir de toute critique (À Mersenne, 23 mars 1643, AT III 639), mais il réussit à le réconcilier avec Descartes, tant et si bien que ce fut Bourdin qui transmit aux Jésuites une douzaine d'exemplaires des *Principia* accompagnés de lettres de Descartes (À Charlet, À Dinet, À Bourdin, octobre 1644, IV 139–144). La publication de cet ouvrage n'altéra en rien les relations cordiales que Descartes entretenait désormais avec les Jésuites : « au lieu de l'aversion de toute vostre Compagnie, dont il sembloit que les preludes du Reverend Pere Bourdin m'avoient menacé », écrivait-il à

⁴¹ La question de déterminer à quelles objections répondre et à quelles objections ne pas répondre est constante dans cette période, voir par exemple À Mersenne, 27 mai 1638 et 4 mars 1641, AT II 197 et III 420.

Bourdin, j'ose maintenant me promettre sa bienveillance »⁴². En revanche, par sa mise en cause inconsidérée et violente de Voetius et des professeurs d'Utrecht, la lettre à Dinet lança la Querelle d'Utrecht.

⁴² À Dinet, 9 février 1645, AT IV 159. Voir également les lettres de la même date à Charlet et à Bourdin, AT IV 156–158 et 160–161. Voir cependant À Chanut, 1^{er} novembre 1646, AT IV 536.